

Syndicat Intercommunal d'Énergie
du Département de la Haute-Saône

COMITÉ SYNDICAL

Samedi 12 juin 2021



Début de la réunion à 09h30

→ Merci de patienter

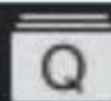


Durant la réunion

3 onglets sont à votre disposition

Questions - Réponses

Pour poser une question,
en rapport avec
l'ordre du jour



Questions-Réponses

Converser

Pour échanger entre vous.
Aucune réponse ne vous
sera apportée pendant la
séance par ce canal



Converser

Lever la main

Utile au moment du vote
ou pour demander la
parole. Son utilisation
sera rappelée en séance



Lever la main



Quorum : 201

Membres du Comité : 600

Membres présents : 244

Présences lors des dernières réunions :

18 mai 2021 : 321

13 mars 2021 : 325

Dérogation aux règles générales

Cadre légal : loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la
gestion de la sortie de crise sanitaire

- Le comité syndical peut se tenir en visio conférence.
- Le quorum est ramené à 1/3 de l'assemblée.
- Possibilité pour un délégué de porter 2 pouvoirs.

Règlement intérieur

- Les votes s'effectuent à main levée
(au moyen du bouton « lever la main »).
- Tout délégué voulant la parole doit la demander au Président
(Exceptionnellement, les délégués ont la possibilité de s'exprimer via le dispositif de questions-réponses).

PRESENTATION DES MODALITES DE TENUE DE LA SEANCE

- Les délégués qui souhaitent poser des questions peuvent utiliser le dispositif « questions-réponses ».
- Les questions relatives au sujet débattu sont à poser avant le vote.
- Les questions sans lien avec le sujet débattu sont à évoquer en questions diverses, en fin de séance.

PRESENTATION DES MODALITES DE TENUE DE LA SEANCE

- Le tchat disponible permet aux délégués de s'exprimer entre eux sans perturber la séance.
- Les échanges et opinions exprimés doivent refléter la tenue qui convient à une réunion d'élus au sein d'un comité syndical.
- Les éléments discutés sur le tchat ne seront pas repris en séance.



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE



Observations sur les délibérations rédigées en application des décisions prises par le Comité

Désignation d'un secrétaire de séance



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

Rapport d'activité 2020

Les concessions d'électricité

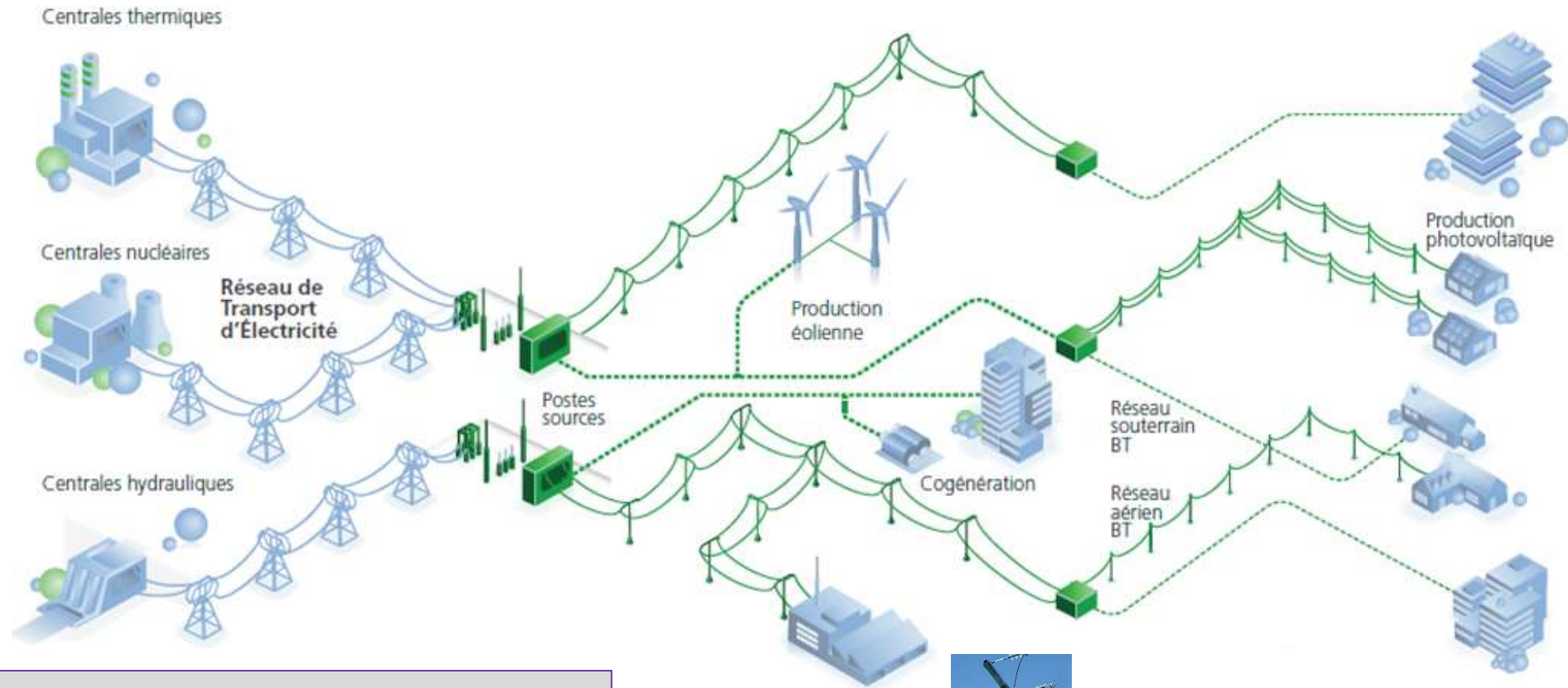


SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Les concessions d'électricité



ENEDIS

124 508 points de livraison – 12 postes sources - 3 153 km HTA
3 330 postes HTA-BT - 3 332 km BT - 2305 installation de production
1 157 GWh acheminés

SICAE-EST

17 149 points de livraison – 4 postes sources – 856 km HTA
660 postes HTA-BT – 520 km BT -354 installation de production
140 GWh acheminés



Les concessions d'électricité

Exemple de poste source :



Exemples de postes HTA-BT :



Les concessions d'électricité

L'année 2020 marque la première année de mise en application des contrats de concession signés le 10 décembre 2019 avec ENEDIS et le 19 décembre 2019 avec SICAE-EST.

Principale évolution : les concessionnaires sont désormais tenus au respect du schéma directeur d'investissements et du plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2020-2023, élaborés en concertation avec le syndicat.

Les concessions d'électricité

Ainsi, les investissements réalisés en 2020 par ENEDIS s'élèvent à 1 836 k€ sur les 5 700 k€ à réaliser d'ici fin 2023. Pour la SICAE-EST, ce montant d'investissement en 2020 est de 648 k€. Ces investissements sont couplés à des indicateurs précis, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, pour permettre d'évaluer la pertinence des plans pluriannuels d'investissements et de les ajuster si besoin fin 2023.



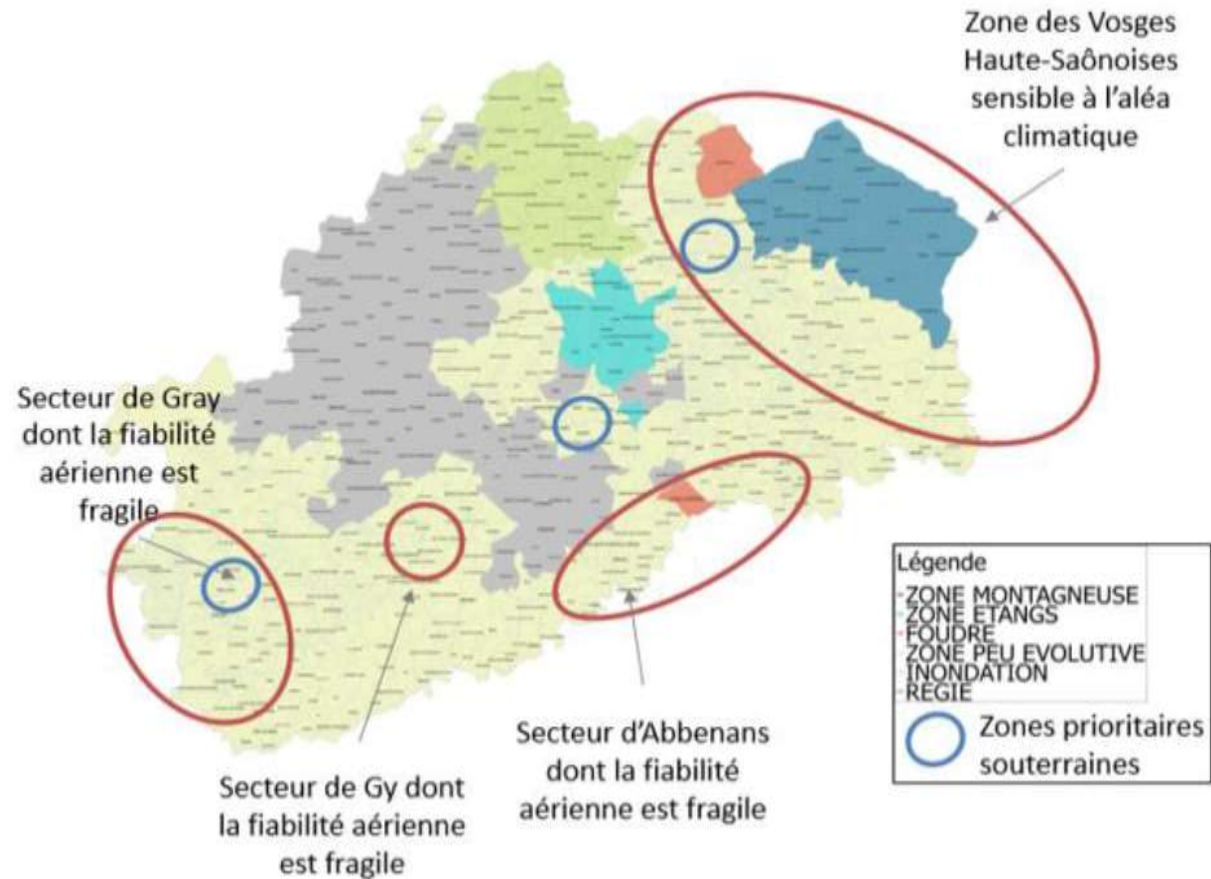
SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Les concessions d'électricité

Zones prioritaires haute tension



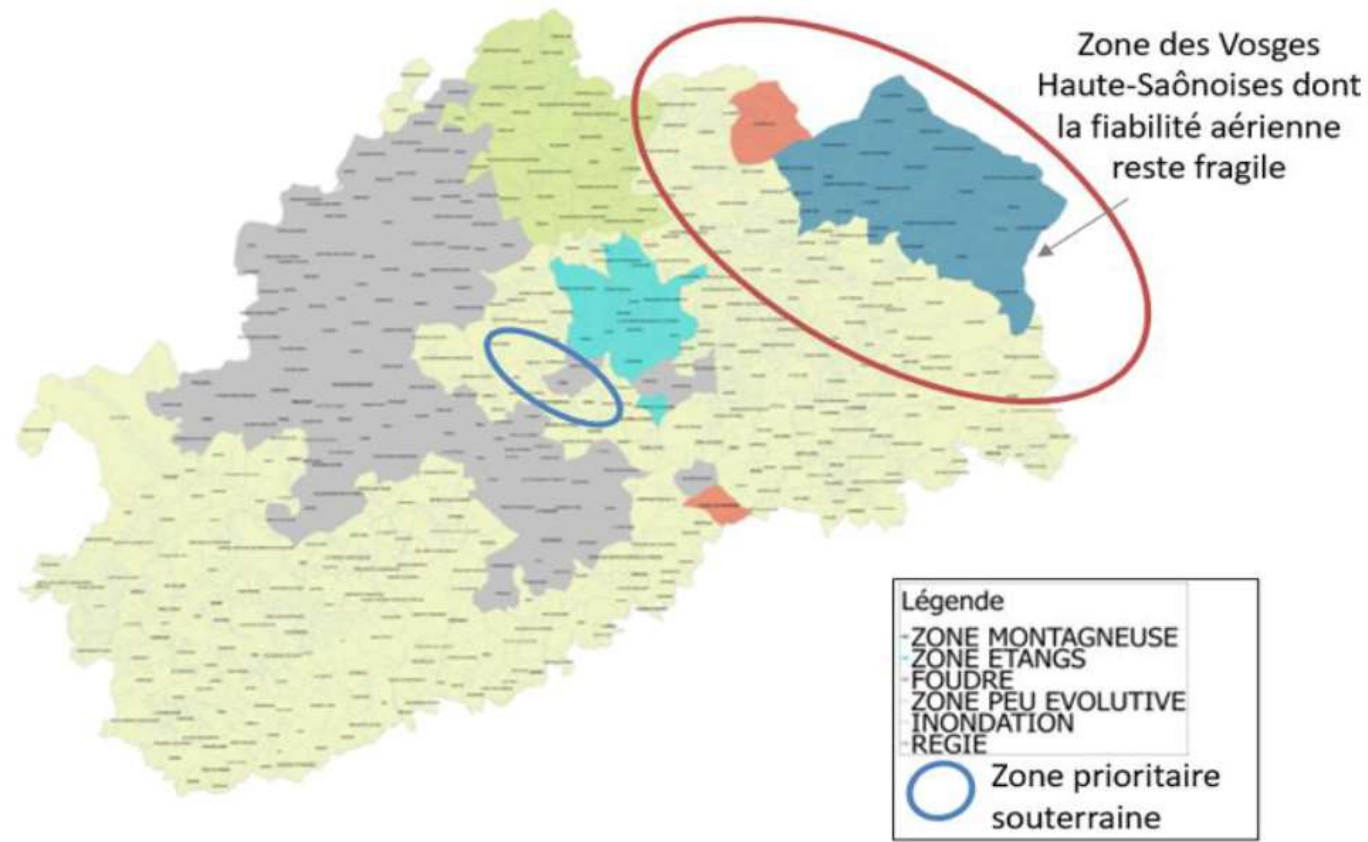
SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Les concessions d'électricité

Zones prioritaires basse tension



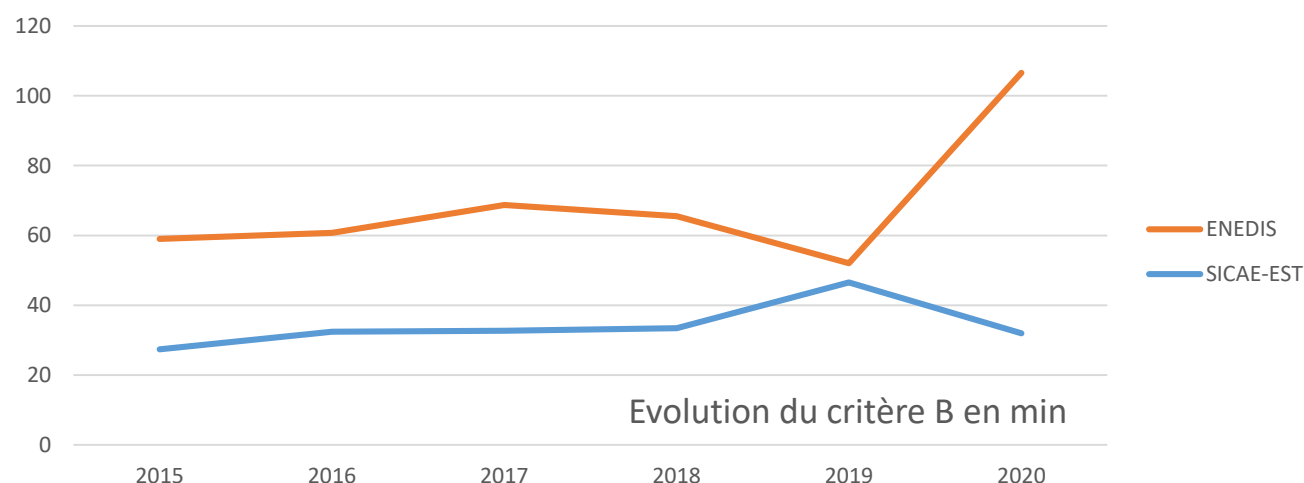
SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Les concessions d'électricité

le critère B : Il mesure le temps, en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité.

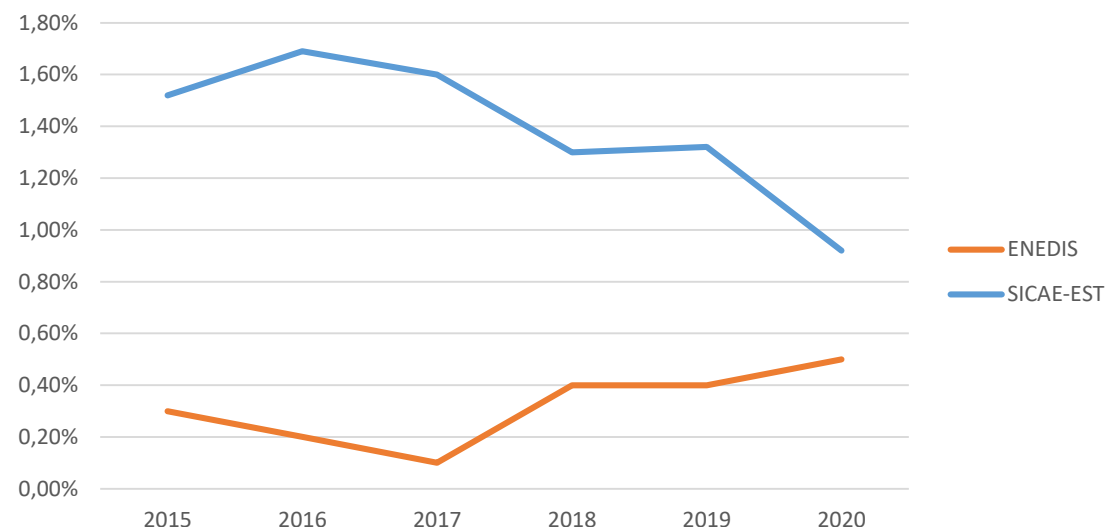


En 2020, de multiples événements climatiques majeurs mais non exceptionnels ont fortement impactés ce critère B. (Tempêtes Ciara, Dennis, Karine, Miriam, Alex, et Barbara).

Les concessions d'électricité

Un usager est considéré comme « **mal alimenté** » lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise se situe entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé à 3 %.

Usagers mal alimentés en %



Questions sur les concessions d'électricité ?

Rapport d'activité 2020

Les travaux sur les réseaux secs



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Les travaux sur les réseaux secs

Chiffres clés 2020 pour le réseau d'électricité :

177 dossiers de travaux engagés en 2020 pour un montant de 7 945 k€ TTC.

Taux de financement moyen du SIED 70 : 83,34% du montant HT des travaux
20 km de lignes aériennes enfouies.

L'année 2020 confirme la tendance à la hausse des travaux réalisés, notamment en matière d'enfouissements où les demandes des communes sont restées soutenues, pour représenter 30% des programmations.



Les travaux sur les réseaux secs

Renforcement et sécurisation :

En 2020, 27 dossiers de renforcement et 20 dossiers de sécurisation ont été engagés, représentant un montant total de travaux de 2 750 k€ HT.

Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont intégralement pris en charge par le SIED 70.



Livraison d'un nouveau poste de transformation

Les travaux sur les réseaux secs

Extension :

En 2020, 101 dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande pour un montant total de travaux de 2 184 k€ HT. Relativement stable, ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités (121 affaires en 2019 pour un montant de 2 684 k€ HT).

Largement financés, le taux de participation moyen du syndicat pour ce type de travaux est d'environ 80%. Plus de 48% des travaux ont été intégralement financés par le SIED 70.



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÛNE

Les travaux sur les réseaux secs

Enfouissement :

Au cours de l'année 2020, ce sont 27 dossiers qui ont été engagés pour un montant total de 1 790 k€, permettant ainsi la dépose d'environ 20 km de lignes aériennes, dont 9 km en fils nus.



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

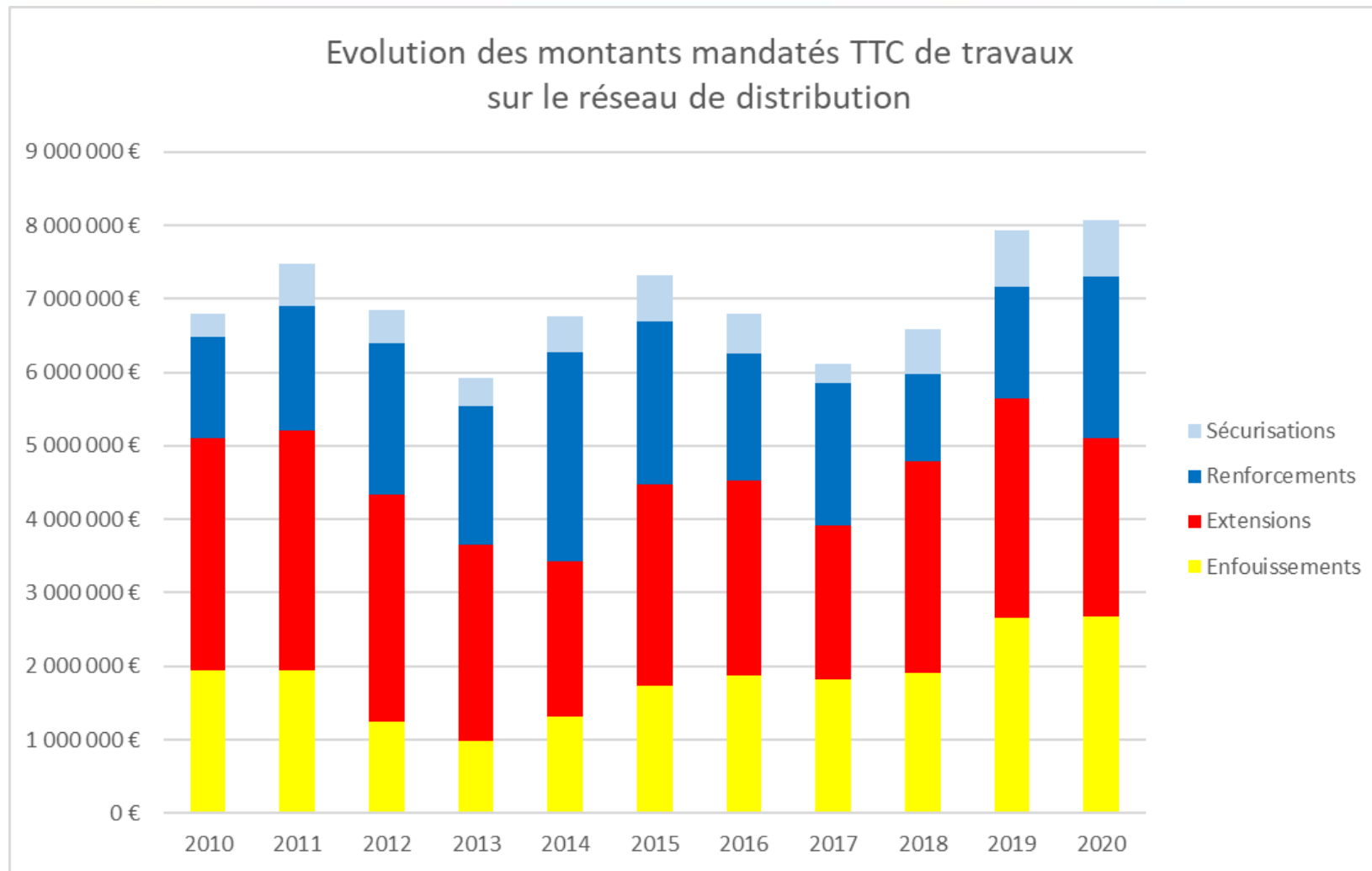
Les travaux sur les réseaux secs

Eradication des postes en cabine haute :

Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une convention visant l'éradication de 41 postes de transformation en cabine haute dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.

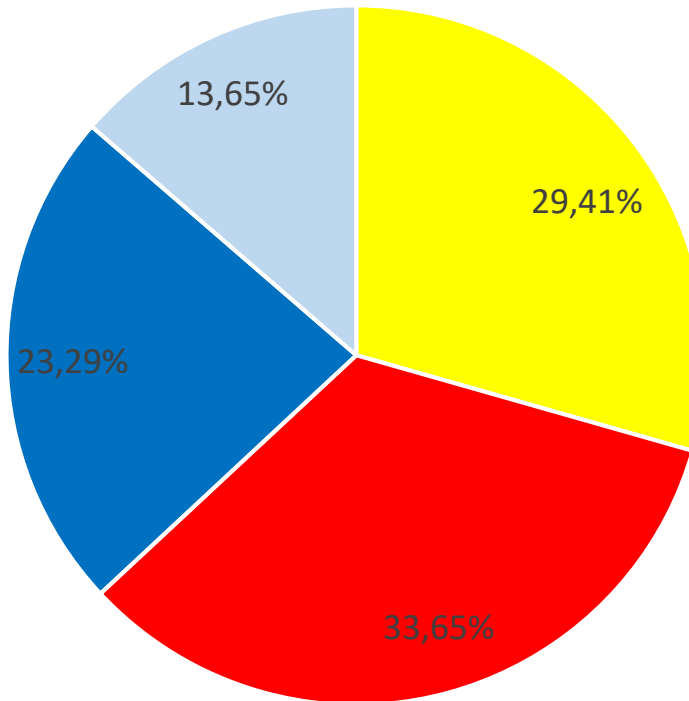
En 2020, 7 communes sont concernées par ce type d'opérations : CHARIEZ, ECHENOZ-LES-SEC, MALVILLERS, ORMOY, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, VALLEROIS-LE-BOIS, VELLEFAUX, pour un montant total de 800 k€ HT dont environ 560 k€ à la charge du syndicat.

Les travaux sur les réseaux secs



Les travaux sur les réseaux secs

Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution programmés en 2020



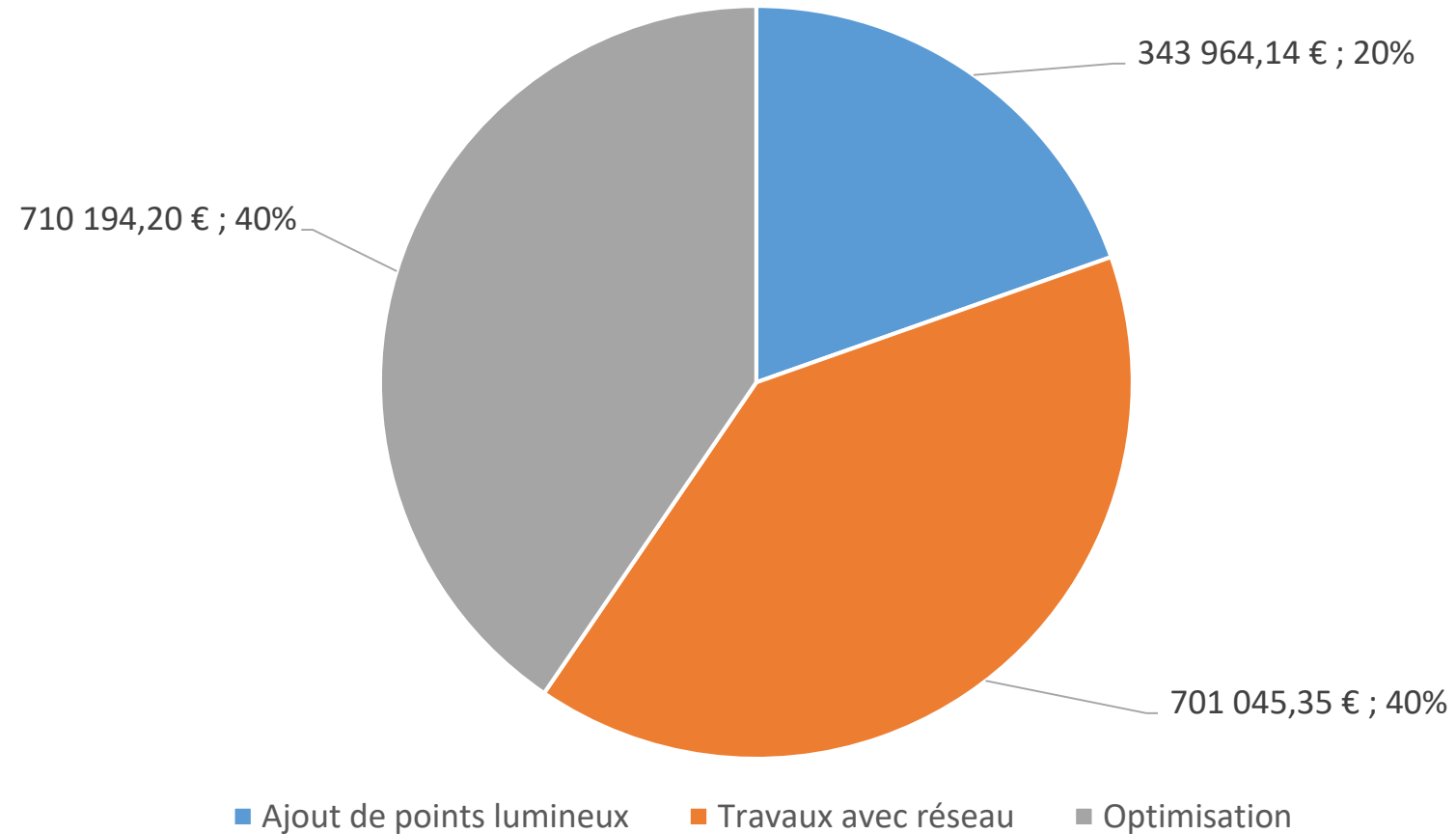
■ Enfouissements ■ Extensions ■ Renforcements ■ Sécurisations

Les travaux sur les réseaux secs

Eclairage public :

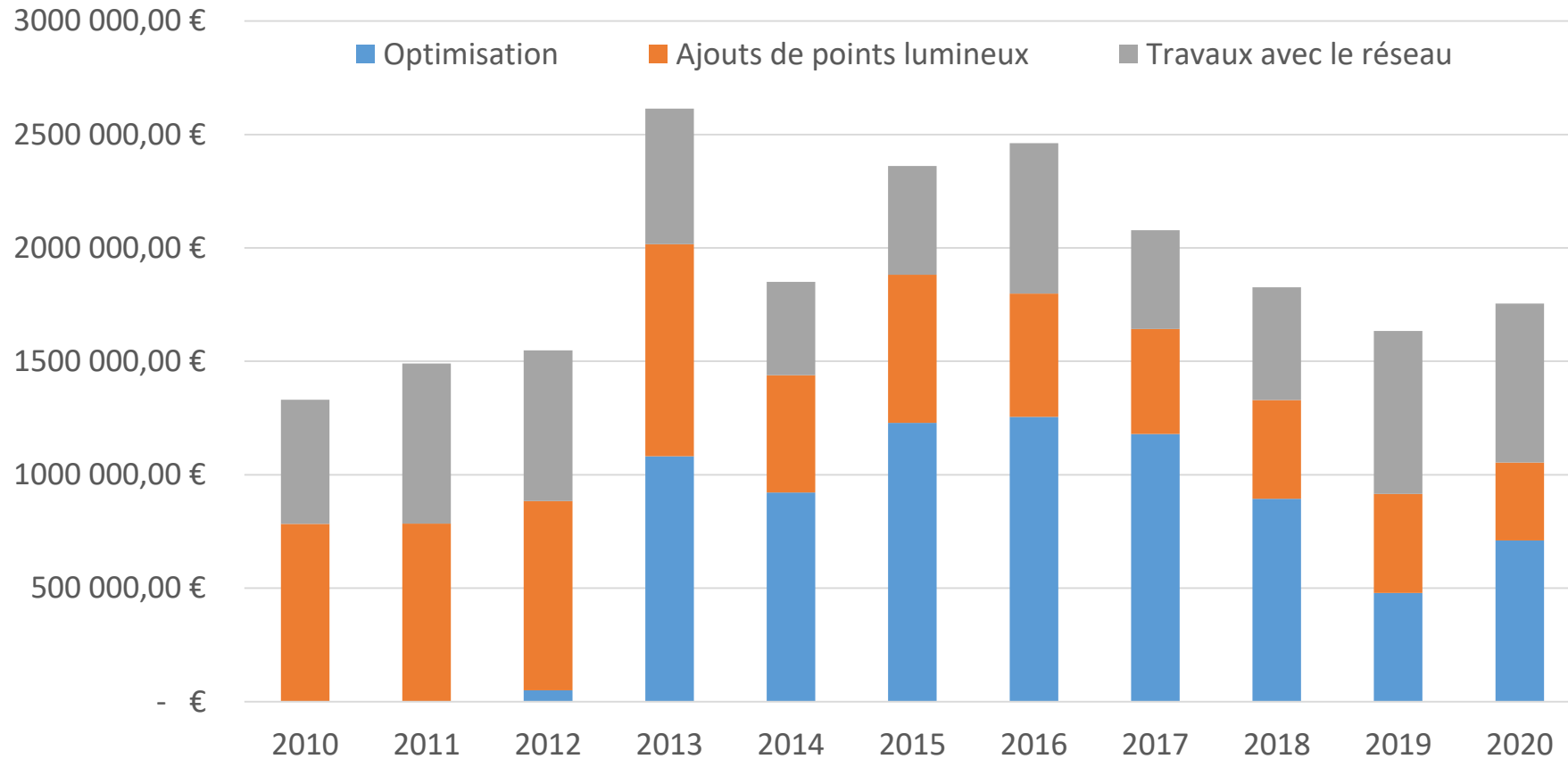
1 760 k€

Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2020



Les travaux sur les réseaux secs

Evolution des montants mandatés TTC de travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée

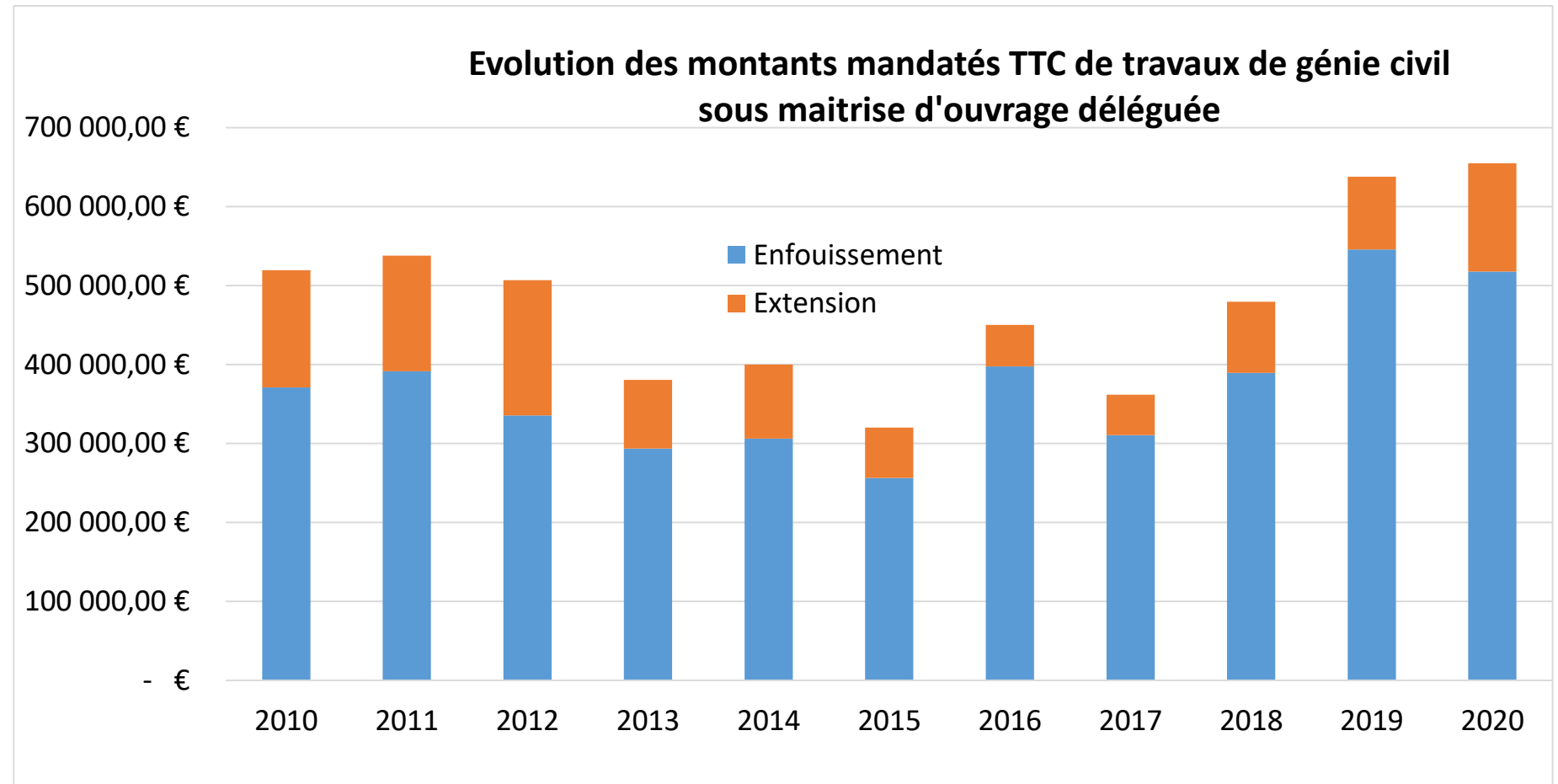


Les travaux sur les réseaux secs

Génie civil de communication électronique :

137 k€ pour les
nouveaux réseaux,

518 k€ pour
l'enfouissement
des lignes



Les travaux sur les réseaux secs

La crise sanitaire :

L'année 2020 a fortement été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Au-delà des nécessaires adaptations de travail, tant administratifs que sur les chantiers et du respect des gestes barrières, la mise en place rapide du télétravail a permis au service réseaux de maintenir un niveau élevé d'activité, comparable à celui de l'année 2019.

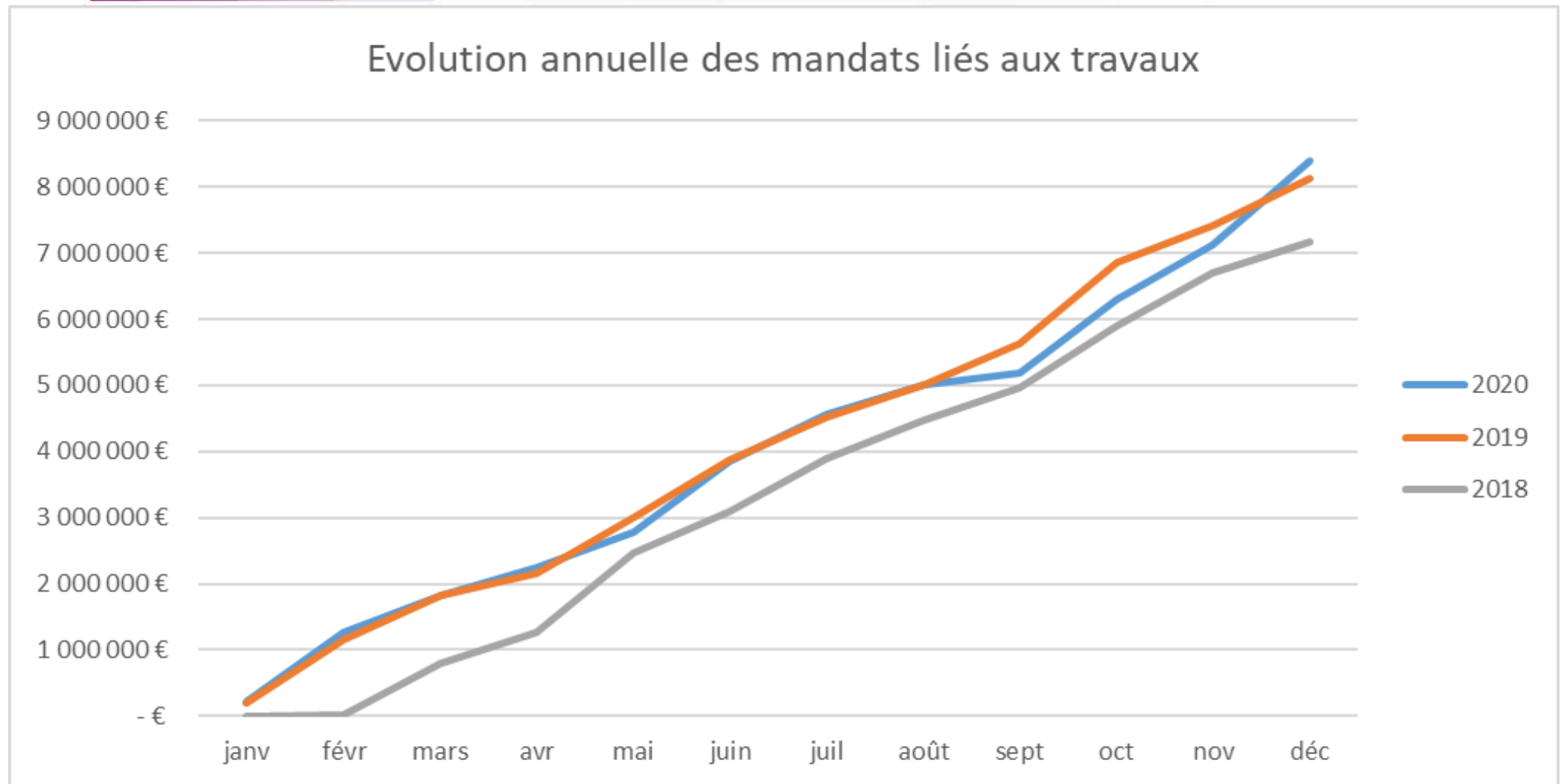


SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Les travaux sur les réseaux secs



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Les travaux sur les réseaux secs

La crise sanitaire :

La 1ère période de confinement de mars a notamment été mise à profit pour solder un nombre important d'affaires et ainsi diminuer l'impact financier sur les entreprises titulaires des marchés de travaux du syndicat à l'arrêt. Durant cette période, ont également été revues les conditions de réalisation des travaux par la mise à jour des prescriptions de sécurité pour permettre une reprise rapide. Ainsi, la reprise des chantiers a pu avoir lieu dès le 23 avril 2020.



SIED 70

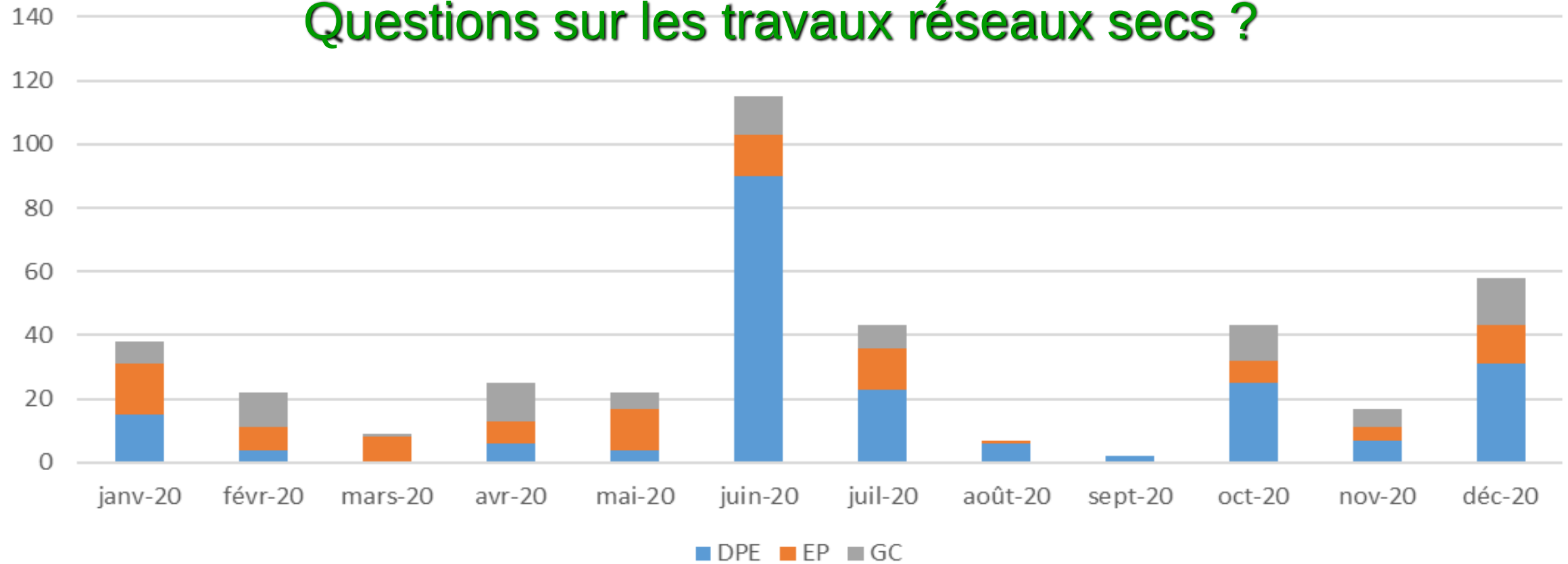


territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

Les travaux sur les réseaux secs

Nombre d'opérations soldées en 2020

Questions sur les travaux réseaux secs ?



Rapport d'activité 2020

Les concessions gaz

Les concessions gaz

Au 31 décembre 2020, 84 communes du département avaient transféré leur compétence relative à la distribution publique de gaz au SIED 70. Par arrêtés des 22 janvier et 13 novembre 2020, Madame la Préfète de Haute-Saône a entériné le transfert de compétence de la commune de CHAMPLITTE, ECUELLE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, ROYE et DAMPIERRE-SUR-SALON. Les communes de GRAY-LA-VILLE et CORBENAY bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel.

Les concessions gaz

La concession de La Côte :

Suite à une consultation lancée le 28 juillet 2019, la délégation de service public pour la distribution de gaz naturel dans la commune de la Côte a été attribuée le 29 Février 2020 à GRDF.

Le contrat de concession correspondant a été signé le 20 juillet en présence des maires de La Côte et de Roye ainsi que du Président du Conseil départemental et la Présidente de la communauté de communes du Pays de Lure, co-financeurs du projet.

Les concessions gaz

La construction de 4,5 km de réseau de distribution de gaz naturel posés depuis l'infrastructure gaz existante de Roye est estimée à 609 000 € HT.

Les travaux ont démarré en février 2021 et leur réception devrait être effective en septembre de cette année.

L'objectif est d'abord de desservir plusieurs clients industriels, en particulier Knauf Fibres, ainsi que la mairie et l'école de La Côte. Les clients résidentiels présents sur le tracé (sur Roye et La Côte) pourront bénéficier de l'énergie gaz dès les premiers travaux.

Questions sur les concessions gaz ?



Rapport d'activité 2020

Le bois énergie



Le bois énergie

Intervention du service dans les études, la conception et la réalisation de chaufferies automatiques au bois:

par assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):

dans les études de faisabilité, définition du pré-programme et de l'enveloppe financière : SAINT LOUP sur SEMOUSE, AMANCE



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Le bois énergie

Accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation d'études bois-énergie :

Depuis novembre 2019, le SIED 70 a passé un marché pour la réalisation des études de faisabilité bois. Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage des études.

Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté et d'un accompagnement technique de l'ADERA :

CHAMPAGNEY, ERREVET, VILLERS LE SEC, GEVIGNEY ET MERCEY.

Le bois énergie

dans les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au parfait achèvement des travaux :

SAINT REMY EN COMTE, VALAY, ERREVET.

Le bois énergie

Par transfert de compétence :

MOIMAY, VAUVILLERS, SCEY SUR SAONE, GY, MARNAY

Interventions spécifiques 2020 :

SCEY : diagnostic des installations avec préconisations d'amélioration

GY : étude d'une extension sur l'EHPAD



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Le bois énergie

BILAN GLOBAL 2020 DES 3 RESEAUX DE CHALEUR EN ACTIVITE :

- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes,
- 2 924 ml de réseaux de chaleur,
- 32 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 9 bâtiments publics et 11 particuliers,
- 30 547 m² de surfaces chauffées,
- 3 437 MWh produits,



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Le bois énergie

- 880 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales,
- 6 tonnes de granulés consommés en appoint et secours,
- 71 % de rendement moyen des réseaux de chaleur.

Des tarifs constants depuis 2012



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Le bois énergie

GROUPEMENT D'ACHAT DE GRANULES:

En collaboration avec le SYDED, le SIED 70 a proposé aux collectivités de la Haute-Saône, d'adhérer au groupement d'achat de granulés.

CALENDRIER

- Juillet 2020, limite d'adhésion au groupement,
- Août 2020, consultation fournisseurs granulés
- Septembre 2020, attribution du marché de fourniture.

Le bois énergie

COLLECTIVITES DE HAUTE-SAONE ADHERENTES, POUR UN VOLUME DE 200 TONNES :

AUTREY-LE-VAY, BOUHANS-ET-FEURG, BUCEY-LES-GY, CHATENEY, CHENEBIER, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS, ECHENOZ-LA-MELINE, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRESSE, GY, MONTCEY, SIED 70, SIVU DE CHAMPFLEUREY

Questions sur le bois énergie ?



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

L'électromobilité



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

L'électromobilité

Pour mémoire :

- 46 bornes installées sur le territoire de la Haute-Saône
- Situées à proximité de centres d'intérêt (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'axes de circulation importants,
- Accessibles 24h/24h et 7j/7j,
- Charge gratuite jusqu'à fin 2022 (comité du 24/10/2020
- équipées de 2 points de charge (Prise T2 22 kW et prise classique 3 kW),
- charge complète pour un véhicule type Zoé en 1H30,



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

L'électromobilité

Le nombre d'utilisateurs en constante progression :

Le service enregistre une augmentation des utilisateurs pour atteindre 549 utilisateurs différents à la fin de l'année 2020 (448 en 2019, et 242 en 2018).

En 2020, 10% des utilisateurs représentent environ 50% des charges, qui en moyenne, durent 4h30.

Les dix bornes les plus utilisées dans le département représentent 47% des charges. Principalement implantées en milieu urbain, ces points de charges ont été utilisés par 353 utilisateurs différents.

L'électromobilité

En 2020, 10 500 sessions de charge (5 400 en 2018 puis 11 000 en 2019) ont été enregistrées.

L'année 2020 a été fortement impactée durant les 2 mois de confinement en avril et mai (-77% entre mars et avril 2020).

Malgré une fréquentation stable, la puissance totale fournie est égale à 175 000 kWh, soit une augmentation de 38% par rapport à 2019.

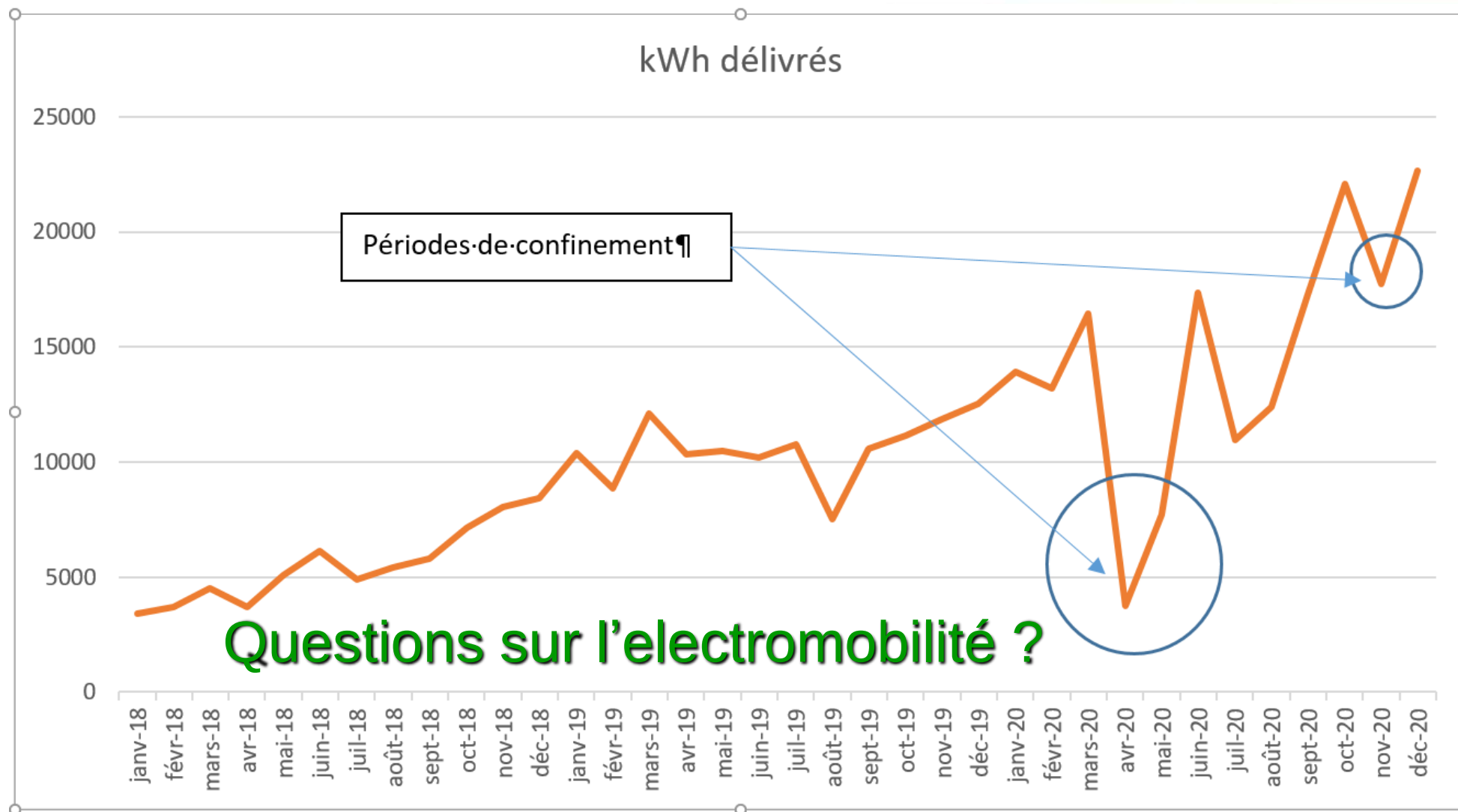


SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

L'électromobilité



La production d'électricité d'origine renouvelable



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

La production d'électricité d'origine renouvelable

Le nombre de demandes en progression :

27 collectivités ont sollicité une étude du SIED 70 en 2020 pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture ce qui porte à 118 les sollicitations du syndicat.

70 notes d'opportunité ont été réalisées sur 2020 (87 depuis la mise en place des dispositifs).

3 transferts de compétence ont été demandés pour une réalisation (Saint loup sur Semouse, CC Pays Héricourt, Villers le sec).

La production d'électricité d'origine renouvelable

Les réalisations :

La centrale de Marnay (installée sur la chaufferie) a engrangé le résultat de ses premières ventes d'électricité.

La centrale de Héricourt (périscolaire Ploye), débutée en 2020, est en voie de réception en 2021.

Le dossier de consultation de Belfahy a été attribué en 2020 et le démarrage des travaux est prévu en juillet 2021, suite à l'obtention des autorisations d'urbanisme.



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

La production d'électricité d'origine renouvelable

Hydroélectricité :

Une convention de groupement a été signée entre le SIED 70 et le SIBVHO (Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon) pour la réalisation d'un barrage hydroélectrique en coordination avec un parcours en eaux vives à Pont-sur-l'Ognon.

Questions sur la production d'électricité renouvelable ?



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Rapport d'activité 2020

La Maîtrise de l'Energie



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

La maîtrise de l'énergie

Le conseil en énergie partagé :

- 1 second CEP recruté en mars 2020, a quitté le syndicat en décembre.
- 33 collectivités ont délibéré en 2020 pour adhérer au service (20 en 2019).

L'activité du service a été perturbée par la crise sanitaire en mars-avril avec l'impossibilité de procéder à des visites sur site.

Pour mémoire : Coût d'adhésion au service pour 3 ans :

commune sur le territoire de laquelle le syndicat perçoit la TCFE : 250 €

commune qui conserve la TCFE : 250 € + 1 € par habitant

La maîtrise de l'énergie

Les audits énergétiques :

Afin d'accompagner les collectivités après l'intervention du service CEP et de les aider à préparer un programme d'intervention sur leur bâtiment, le Syndicat a également décidé la prise en charge à 100 % (en partenariat avec l'ADEME et la Région BFC) des audits énergétiques pour les adhérents au service CEP.

En 2020, 45 audits ont été lancés pour un montant global de 60 000 € HT.



La maîtrise de l'énergie

L'accompagnement technique des communes :

Dans le cadre de son appel à projets "Maîtrise de l'énergie", le SIED 70 propose aux collectivités dont le projet a été retenu par la commission "Environnement et maîtrise de l'énergie", une prestation gratuite d'accompagnement administratif et technique en phase travaux.

En 2020, les communes concernées ont été les suivantes : RUHANS, GERMIGNEY, MAGNY VERNOIS.

La maîtrise de l'énergie

Le groupement d'achat d'énergie :

Le SIED 70 adhère au groupement d'achat d'énergie des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté pour proposer aux adhérents des tarifs attractifs de gaz et de l'électricité.

Le SIED70, en tant que gestionnaire du groupement sur le département de la Haute-Saône, a ainsi assisté les collectivités et établissements publics du département (collectivités, collèges, etc...) dans leur adhésion au groupement d'achat d'énergies des Syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté.

La maîtrise de l'énergie

La loi Energie Climat a prévu, notamment, une restriction du champ d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité aux seuls consommateurs non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaire, les recettes ou le total de bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros, ce qui se résume par le tableau ci-dessous :

Entité légale employant moins de 10 personnes	Recettes $\leq$ 2 millions d'€	Possibilité de conserver le tarif réglementé de vente <u>avec attestation d'éligibilité</u>
Entité légale employant moins de 10 personnes	Recettes $>$ 2 millions d'€	Obligation de souscrire une offre de marché
Entité légale employant 10 personnes ou plus		Obligation de souscrire une offre de marché



La maîtrise de l'énergie

Les collectivités, qui ne remplissaient pas ces conditions cumulatives, ne pouvaient plus bénéficier des tarifs réglementés après le 31 décembre 2020.

Le syndicat a proposé aux collectivités concernées, situées sur le secteur Enedis uniquement, d'adhérer au groupement d'achat de Bourgogne Franche-Comté jusqu'au 28 février 2020 pour leur permettre la mise en concurrence des différentes offres des fournisseurs.

A ce titre, les collectivités suivantes ont adhéré pour la période 2021-2022 :

FROTEY-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, MELISEY, CC LES COMBES, CC RAHIN ET CHERIMONT.



La maîtrise de l'énergie

Rappel :

Pour le gaz naturel :

- contrat allant du 01/01/2022 au 31/12/2024
- adhésion nécessaire avant le 31/03/2021

Pour l'électricité:

- contrat allant du 01/01/2023 au 31/12/2025
- adhésion nécessaire avant le 31/03/2022

Questions sur la maîtrise de l'énergie ?

Pour le gaz naturel :

- contrat allant du 01/01/2025 au 31/12/2027
- adhésion nécessaire avant le 28/02/2024



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

Les aides financières

Les aides financières

L'éclairage public :

En 2020, le SIED 70 a versé 366 000 € d'aides aux collectivités pour les travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage.

A ce montant, il faut ajouter la contribution du SIED 70 aux travaux réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage : 312 000 €.

Les aides financières

L'appel à projets « maîtrise de l'énergie » dans les bâtiments

En 2020, le SIED 70 a versé 196 500 € aux collectivités pour les aider dans leurs travaux de rénovation thermique des bâtiments.

Dans le même temps, le jury de l'appel à projets 2020 a retenu 29 projets totalisant 720 000 euros de subventions notifiées.

Les aides financières

Les aides au bois énergie

En 2020, le SIED 70 a versé 14 682,76 € pour 4 études de faisabilité (2 682,76 €) et pour 2 constructions de chaufferie (12 000 €).

Dans le même temps, 1 802,76 € d'aides ont été notifiées à 3 communes (Dampierre-sur-Salon, Bouhans-et-Feurg, Saint-Sauveur) pour leurs études de faisabilité bois et 118 000 € à Aboncourt-Gésincourt, Saint-Rémy en Comté, Valay, Froideconche et Chenebier pour leurs projets de travaux.

Questions sur les aides financières ?



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÛNE

Budget supplémentaire du budget principal

Le projet de budget supplémentaire présenté tient compte :

- d'un ajustement des crédits de 40 000 € sur le remboursement de la TVA par le concessionnaire sur des travaux réalisés sur le réseau électrique qui se traduit par une augmentation de recette de 40 000 €.
- d'un ajustement de 50 000 € (en équilibre) en raison d'une modification du programme article 8 avec Enedis.
- d'une correction en moins value de 380 000 € sur l'opération liée à l'achat du futur siège social (+ 300 000 € en achat et – 680 000 € en travaux).

Budget supplémentaire du budget principal

- La mise en œuvre de crédits supplémentaires (+ 3 400 000 €) en travaux qui se décomposent ainsi :
 - Plus 3 100 000 € en travaux sur le réseau d'électricité, essentiellement pour répondre aux demandes des communes en dissimulation de réseaux,
 - Plus 100 000 € pour les travaux d'éclairage public (équilibrés en recettes),
 - Plus 200 000 € pour les travaux de télécommunications (avec 160 000 € prévus en recettes).

qui s'accompagneront de 320 000 € de frais internes de maîtrise d'œuvre.

Budget supplémentaire du budget principal

Le solde de ces opérations nécessite la mobilisation de 3 040 000 € en investissement, prélevés sur le solde disponible en fonctionnement qui est ainsi ramené à 1 143 690,74 €.

Vote du Comité

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Chaudière de Moimay

La commission d'appel d'offres du 5 mai dernier a permis d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la chaudière de Moimay au groupement SYLVIN/SPEI/BAC/COLIN situé à SAINT NABORD (88) pour un montant global de 50 250.01 € HT (mission de base + Ordonnancement Pilotage Chantier).

Pour mémoire, le montant des travaux liés au projet est estimé à 670 000 € HT pour une chaudière d'une puissance de 234 kW et des besoins de 309 MWh/an.



Chaufferie de Moimay

Ces études sont susceptibles d'être aidées financièrement par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

La subvention attendue pourrait atteindre 70% du montant HT.

Vote du Comité

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents se rapportant à cette demande.



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

Création de 2 postes de techniciens

pour le service réseaux secs

Il est rappelé au Comité Syndical le besoin de sécuriser l'activité du SIED 70 dans le domaine de l'électrification, notamment dans le secteur des dissimulations de réseau (programmation de 4 millions d'euros HT supplémentaires entre 2017 et 2020, 2 millions d'euros HT supplémentaires en 2021) ainsi que pour permettre au SIED 70 de tenir ses engagements vis-à-vis du FACÉ (dans le domaine de la sécurisation principalement). La mise en œuvre du programme d'éradication des cabines hautes accentue ce besoin.

Création de 2 postes de techniciens pour le service réseaux secs

Il est donc nécessaire de renforcer le service réseaux, dans le domaine technique, dans la continuité de la formation de 2 apprentis au sein du service.

La création d'un bureau d'études envisagée et la nouvelle répartition des tâches des techniciens de secteur passe par le recrutement d'un chargé de secteur et d'un projeteur pour le futur bureau d'études.

Création de 2 postes de techniciens

pour le service réseaux secs

La création d'un bureau d'études, chargé de la confection des plans et des chiffrages, de la vérification et la gestion des plans de récolement, associée à la révision des secteurs déjà en place depuis le 1^{er} janvier 2021, permettra de dégager du temps aux techniciens de secteur pour le suivi des chantiers, renforçant ainsi leur présence sur le terrain au plus près des communes et, également pour réduire le délai de solde des affaires.



Création de 2 postes de techniciens pour le service réseaux secs

Le projet de réorganisation du service réseaux secs avait été présenté au cours de la commission travaux du 16 décembre 2020.

Le Bureau Syndical du 5 mai 2021 a émis un avis favorable, à l'unanimité, aux créations de poste correspondantes, relevant du cadre d'emploi des techniciens.

Vote du Comité

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Création de 2 postes de techniciens

pour le service Enr-MDE*

Le développement de l'activité lié aux chaufferies bois, que ce soit au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage offerte aux communes, la création d'une nouvelle chaufferie bois à Moimay et la gestion indispensable des chaufferies déjà construites sous maîtrise d'ouvrage du SIED70 a rendu nécessaire le renforcement du service dans ce domaine. Ce besoin du service est accentué par les demandes enregistrées dans le domaine du développement des toitures photovoltaïques pour les communes du syndicat.

* : énergie renouvelable – maîtrise de l'énergie

Création de 2 postes de techniciens

pour le service Enr-MDE

Pour mémoire :

- en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), le service accompagne 9 collectivités dans leurs études de faisabilité bois et 4 communes dans le suivi des travaux,
- concernant le photovoltaïque : 121 communes ont sollicité le service pour des études, 92 études d'opportunités ont été réalisées et 55 ont fait l'objet d'un rendu.



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Création de 2 postes de technicien

pour le service Enr-MDE

Dans la continuité de la formation d'une personne en alternance pour la gestion et l'exploitation des chaufferies du Syndicat et du renfort apporté par une chargée de mission énergie-bois initialement embauchée pour un an, il est proposé, afin de répondre aux nécessités exposées ci-dessus, de créer 2 postes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin de répondre aux besoins du service EnR-MDE, le premier en charge du suivi des installations, le second en charge du développement de ces dernières (études, création).

Création de 2 postes de techniciens pour le service Enr-MDE

Le Bureau Syndical du 5 mai 2021 a émis un avis favorable, à l'unanimité, aux créations de postes correspondantes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Qui est contre ?

Vote du Comité

Qui s'abstient ?



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

Création d'un poste de technicien pour le service SI

Le développement des effectifs du SIED70, le recours au télétravail et surtout, le développement du service MDE-EnR ont accru considérablement la charge de travail du seul agent en charge des Systèmes d'Information (SI).

Afin de répondre à ces besoins et notamment de permettre le développement de l'activité du service EnR-MDE, voire d'un service de maintenance Eclairage Public à terme, il convient de créer 1 poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Création d'un poste de technicien pour le service SI

Le Bureau Syndical du 5 mai 2021 a émis un avis favorable, à l'unanimité, à la création de poste correspondante.

Qui est contre ?

Vote du Comité

Qui s'abstient ?



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

SEM Cote d'Or Energies - Modification des statuts

Suite à l'élaboration du Schéma Régional de déploiement de stations d'avitaillement GNV (Gaz Naturel Véhicule) par la région Bourgogne Franche-Comté, les 8 Syndicats d'énergies souhaitent s'impliquer dans le développement de stations multi-énergies GNV/BioGNV-H2 (Hydrogène) sur le territoire régional Bourgogne Franche-Comté.



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

SEM Cote d'Or Energies - Modification des statuts

Ces réalisations pourraient se faire par le biais des SEMs (Société d'Economie Mixte Locales). Les 4 SEMs régionales existantes pourraient créer une SAS «Holding» en charge de porter l'investissement et l'exploitation de stations multi-énergies GNV/BioGNV-H2, en prenant chacune 25 % des parts. Cette SAS «Holding» créerait ensuite des filiales en fonction des stations développées, des secteurs géographiques et des partenaires associés.

SEM Cote d'Or Energies - Modification des statuts

Pour que la SEML « Côte d'Or Energie » puisse prendre part à cette nouvelle activité, il est nécessaire d'effectuer une modification des statuts afin d'en modifier leur objet. Pour cela, les actionnaires publics de la SEML « Côte d'Or Energie » (SICECO, Région BFC et SIED70) doivent délibérer. La Caisse des Dépôts et Consignations, quant à elle, devra également se positionner sur le changement d'objet de la SEML « Côte d'Or Energie ».

SEM Cote d'Or Energies modification des statuts

De même, afin que la SEML « Côte d'Or Energie » puisse prendre des parts dans la SAS «Holding», il est nécessaire d'obtenir l'accord par délibération des actionnaires publics de la SEML Côte-d'Or Énergies (SICECO, Région BFC et SIED70).

L'objet de la SAS « Holding » serait le développement, l'acquisition, la réalisation, l'exploitation d'unités de distribution et de production d'énergie en faveur de la mobilité durable notamment l'hydrogène vert, le GNV, le bioGNV, les infrastructures de recharge électrique, ...).

SEM Cote d'Or Energies modification des statuts

Il est proposé au Comité Syndical :

- de valider le principe d'une modification des statuts de la SEML Côte-d'Or Énergies pour prendre en compte cette activité de déploiement de stations multi-énergies GNV/BioGNV-H2,



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE

SEM Cote d'Or Energies modification des statuts

- d'autoriser l'administrateur représentant le SIED 70 à donner un accord favorable au Conseil d'Administration de la SEML Côte-d'Or Énergies pour autoriser :
 - l'approbation de la modification des statuts de la SEML Côte-d'Or Énergies,
 - la création et l'entrée au capital d'une SAS filiale de la SEML destinée à la création et l'exploitation de stations d'avitaillement en faveur de la mobilité durable.

Vote du Comité

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Agenda

- **Mercredi 30 juin** : Commission travaux
- **Jeudi 15 juillet** : Bureau syndical

Sous réserve :

- ***Mercredi 8 septembre*** : Journée électromobilité à Vesoul
- ***23 au 24 septembre*** : Carrefour des collectivités locales à Besançon



SIED 70



**territoire
d'énergie**
HAUTE-SAÔNE

Questions diverses : ressources humaines

A l'issue des décisions du Comité syndical du 13 mars 2021, le Syndicat a procédé aux publicités réglementaires pour les postes créés et a recruté :

- Mme Julie CHICAUD, technicienne pour le service MDE-EnR
- Mme Maryse PRUDHON-DELAGRANGE, comme secrétaire technique au service réseaux secs

Questions diverses

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



20 avenue des Rives du Lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE



Tél : 03 84 77 00 00



E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : sied70.fr



SIED 70



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE